

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 2 juin 2025 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard
Patrick Boisselle
Jacques Desrosiers

Julie L'Homme
Sylvain Boisselle

Est absent: Patrick Godin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

88-06-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

4 – Période de questions

5 – Administration

- 5.1 - Approbation des comptes à payer
- 5.2 - Rapport du maire
- 5.3 - Rapport des délégués aux comités
- 5.4 - Correspondance

6 – Législation

- 6.1 - Avis de motion, dépôt et présentation pour l'adoption du règlement numéro 409-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 6.2 - Adoption du projet de règlement numéro 409-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments

7 – Service des travaux publics

8 – Service d'urbanisme

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

- 9.1 - Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 9.2 - Congrès FQM
- 9.3 - Municipalité de Massueville - Bac à fleurs de la municipalité de Saint-Aimé
- 9.4 - Demande de don - Tour CIBC Charles-Bruneau
- 9.5 - Octroi d'un contrat pour les travaux de lignage du stationnement du Centre de services
- 9.6 - Remboursement d'un emprunt à l'échéance
- 9.7 - Affectation du surplus non affecté - Remboursement du règlement d'emprunt numéro 380-2020
- 9.8 - Club cycliste Dynamiks - Demande d'autorisation de passage 22 et 23 août 2025

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

- 10.1 - Demande d'appui - Municipalité de Lac-aux-Sables - Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

11 – Varia

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

89-06-25

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 5 mai 2025, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Jacques Desrosiers
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

5 - ADMINISTRATION

90-06-25

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 au montant de 76 518,99\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 au montant de 76 518,99\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de mai.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Madame la conseillère Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait un rapport verbal de la rencontre à laquelle elle a participé.

Madame la conseillère Julie L'Homme fait un rapport verbal concernant l'événement du Marché de printemps 2025.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 2 juin 2025).

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion, dépôt et présentation pour l'adoption du règlement numéro 409-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments

La conseillère Julie L'Homme donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 409-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

91-06-25

6.2 - Adoption du projet de règlement numéro 409-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments

Considérant que le projet de loi 69 *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives a été sanctionné le 1^{er} avril 2021;

Considérant que l'article 137 de cette loi oblige la Municipalité à se doter d'un règlement d'occupation et d'entretien conforme aux dispositions de la section XII du chapitre IV du titre 1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* d'ici le 1^{er} avril 2026;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement numéro 409-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Et appuyée par Patrick Boisselle

Que le projet de règlement numéro 409-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments, soit adopté par ce conseil;

Que la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soient fixés par la greffière-trésorière sur ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8 - SERVICE D'URBANISME

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), tout membre du conseil municipal doit annuellement, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le Conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

La directrice générale mentionne qu'elle a reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de Mme Marie-Soleil Beauregard.

92-06-25

9.2 - Congrès FQM

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil autorise les frais d'inscription et de participation de monsieur le maire Denis Benoît, de monsieur le conseiller Patrick Godin et de madame la conseillère Marie-Soleil Beauregard au Congrès 2025 de la *Fédération*

québécoise des Municipalités et mandate la directrice générale à procéder à leurs inscriptions. Cette dépense affecte le poste budgétaire 02-11000-346.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

93-06-25

9.3 - Municipalité de Massueville - Bac à fleurs de la municipalité de Saint-Aimé

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé autorise une contribution financière de 45\$ pour le bac à fleurs, à la condition qu'il soit situé au parc du Carré Royal. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

94-06-25

9.4 - Demande de don - Tour CIBC Charles-Bruneau

Considérant qu'une demande de don a été transmise au Conseil par M. Luc Nadeau, citoyen de Saint-Aimé;

Considérant que M. Nadeau participera au Tour CIBC Charles-Bruneau et pédalera le 4 juillet prochain plus de 120 km afin d'amasser des dons pour les enfants atteints du cancer;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que ce Conseil autorise un don au montant de 100 \$ à la Fondation Charles-Bruneau, conditionnellement à la participation de M. Nadeau au Tour cycliste Charles-Bruneau. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

95-06-25

9.5 - Octroi d'un contrat pour les travaux de lignage du stationnement du Centre de services

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux travaux de lignage du stationnement du Centre de services;

Considérant la soumission de *Marquage Traçage Québec* datée du 22 mai 2025 au montant de 580\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

D'octroyer le contrat de lignage du stationnement du Centre de services à *Marquage Traçage du Québec* au montant de 580\$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

96-06-25

9.6 - Remboursement d'un emprunt à l'échéance

Considérant que la municipalité a réalisé un emprunt à long terme par billet pour financer le règlement d'emprunt numéro 380-2020;

Considérant que la date d'échéance de cet emprunt est le 5 novembre 2025;

Considérant qu'à l'échéance, le solde de cet emprunt est de 192 200\$;

Considérant que la municipalité souhaite rembourser le solde de cet emprunt à l'échéance;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que les alinéas du préambule de la présente résolution fassent partie intégrante du dispositif de celle-ci;

Qu'à l'échéance de l'emprunt à long terme réalisé pour financer le règlement d'emprunt numéro 380-2020, le conseil municipal de Saint-Aimé rembourse en totalité le solde de cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

97-06-25

9.7 - Affectation du surplus non affecté - Remboursement du règlement d'emprunt numéro 380-2020

Considérant la volonté du Conseil municipal de rembourser le prêt à terme à même le surplus non affecté et ainsi réduire la charge fiscale des contribuables, la dette à long terme de la municipalité et les intérêts associés;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

D'affecter un montant de 192 200\$ provenant du surplus accumulé non affecté au remboursement du règlement d'emprunt numéro 380-2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

98-06-25

9.8 - Club cycliste Dynamiks - Demande d'autorisation de passage 22 et 23 août 2025

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage du Club cycliste des Dynamiks de Contrecœur dans le cadre des Championnats québécois de course sur route, qui se tiendront les 22 et 23 août 2025;

Considérant que la course contre la montre du 22 août débutera à environ 200 mètres de la route 239 sur le rang Bord de l'Eau et se poursuivra sur le territoire des municipalités de Saint-Louis et Saint-Hugues, conformément à l'itinéraire fourni dans le guide de l'événement;

Considérant que la course sur route du 23 août partira du Carré Royal à Massueville, empruntera le rang Bord de l'Eau, puis se dirigera vers les municipalités de Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Hugues et Saint-Louis;

Considérant que les parcours demeureront ouverts à la circulation automobile et que les cyclistes seront encadrés par l'organisation responsable;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Aimé autorise le Club cycliste des Dynamiks de Contrecœur à circuler sur son territoire les 22 et 23 août 2025, conformément aux parcours soumis par l'organisation;

Que l'organisation prenne toutes les mesures nécessaires afin de dégager la Municipalité de toute responsabilité ou poursuite en lien avec l'événement;

Que l'organisme responsable s'assure d'obtenir toutes les autorisations requises, notamment celle du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Adoptée à la majorité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

99-06-25

10.1 - Demande d'appui - Municipalité de Lac-aux-Sables - Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2025-05-119 de la municipalité de Lac-aux-Sables demandant au gouvernement fédéral de modifier le règlement fédéral sur les restrictions à l'utilisation des bâtiments, afin que l'interdiction d'utiliser, à une vitesse supérieure à 10 km/h, un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique, à 30 m ou moins de la rive soit applicable au Québec;

Considérant le contenu de cette résolution;

Considérant que le Conseil de la Municipalité partage la position exprimée par la Municipalité de Lac-aux-Sables dans sa résolution numéro 2025-05-119;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie la municipalité de Lac-aux-Sables dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin qu'il modifie le règlement sur les restrictions à l'utilisation des bâtiments, afin que l'interdiction d'utiliser, à une vitesse supérieure à 10 km/h, un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique, à 30 m ou moins de la rive soit applicable au Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

100-06-25

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h32.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière